

# Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2023

## ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Raymond LeBlanc, CPA, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Terrebonne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.



Signé  
numériquement par  
Raymond LeBlanc  
Date : 2024.05.24

Signature \_\_\_\_\_ Date 21 mai 2024

# Table des matières

## États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	36
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	37
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	38
Situation financière par organismes	39
Charges par objets	40
Excédent (déficit) accumulé	41
Avantages sociaux futurs	45

## Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	55
Analyse des charges consolidées	67

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil municipal de la  
Ville de Terrebonne

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Terrebonne (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville de Terrebonne au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation des actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

### Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1er janvier 2023 du Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public, la direction a comptabilisé, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations d'un montant de 1 086 251 \$ (note 3). Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant comptabilisé et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations (note 14). Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, aux informations fournies sur les obligations, aux immobilisations corporelles et à l'excédent accumulé au 31 décembre 2023 ainsi qu'à l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice considéré. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Observation – Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les NCSP. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

**RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et des activités de la Ville pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Deloitte S.E.N.C.R.L.  
Brossard, 21 mai 2024  
CPA auditeur, permis de comptabilité publique No. A108263



Vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne  
Anne Touchette, CPA auditrice,  
Ville de Terrebonne, 21 mai 2024  
CPA auditeur, permis de comptabilité publique No. A129398

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022
<b>Revenus</b>				
Taxes	1	222 410 827	222 206 658	203 949 052
Compensations tenant lieu de taxes	2	7 181 840	6 815 115	6 611 710
Quotes-parts	3		(352 033)	(808 437)
Transferts	4	9 306 028	26 312 999	41 140 325
Services rendus	5	28 658 434	28 573 427	23 514 430
Imposition de droits	6	21 963 050	19 159 675	21 706 996
Amendes et pénalités	7	5 075 600	4 825 903	5 350 143
Revenus de placements de portefeuille	8	2 100 070	4 906 495	3 227 319
Autres revenus d'intérêts	9	1 381 980	1 576 751	1 843 986
Autres revenus	10	4 393 920	5 663 663	10 178 219
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	302 471 749	319 688 653	316 713 743
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	37 384 060	37 373 934	44 108 412
Sécurité publique	15	63 602 940	66 049 065	79 318 553
Transport	16	44 833 625	63 436 710	59 709 167
Hygiène du milieu	17	36 983 104	51 460 434	43 384 666
Santé et bien-être	18	403 100	399 127	
Aménagement, urbanisme et développement	19	10 966 670	10 590 270	9 497 579
Loisirs et culture	20	53 290 159	60 247 564	54 228 601
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	22 530 849	22 725 446	15 656 727
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	269 994 507	312 282 550	305 903 705
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	32 477 242	7 406 103	10 810 038
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		516 490 400	505 680 362
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27			
Solde redressé	28		516 490 400	505 680 362
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	29		523 896 503	516 490 400

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	92 496 914	92 389 261
Débiteurs (note 5)	2	106 217 070	88 390 298
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4	933 933	847 677
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	199 647 917	181 627 236
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	86 148 067	59 866 157
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	101 934 369	92 878 551
Revenus reportés (note 11)	12	13 539 431	12 225 211
Dette à long terme (note 12)	13	680 820 974	570 165 631
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	63 311 722	65 967 742
Autres passifs (note 14)	15	1 412 982	352 596
	16	947 167 545	801 455 888
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(747 519 628)	(619 828 652)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	1 224 985 608	1 101 160 884
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	43 199 286	31 438 952
Stocks de fournitures	20	1 875 467	1 883 587
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	1 355 770	1 835 629
	23	1 271 416 131	1 136 319 052
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	24	523 896 503	516 490 400
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	523 896 503	516 490 400
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	523 896 503	516 490 400

Obligations contractuelles (note 19)  
Droits contractuels (note 20)  
Passifs éventuels (note 21)  
Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>	
		<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	32 477 242	7 406 103	10 810 038
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	290 676 622)(	172 061 415)(	146 625 538)
Produit de cession	3		701 889	310 566
Amortissement	4	45 417 036	47 187 782	45 675 167
(Gain) perte sur cession	5		347 020	(121 911)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	(245 259 586)	(123 824 724)	(100 761 716)
Variation des propriétés destinées à la revente	9		(11 760 334)	(471 582)
Variation des stocks de fournitures	10		8 120	(297 521)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		479 859	414 007
	13		(11 272 355)	(355 096)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	16	(212 782 344)	(127 690 976)	(90 306 774)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(619 828 652)	(529 521 878)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(619 828 652)	(529 521 878)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	21		(747 519 628)	(619 828 652)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	7 406 103	10 810 038
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	47 187 782	45 675 167
Autres			
▪ Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	3.1	347 020	(121 911)
▪ Variation nette des placements	3.2	(56 347)	162 921
	4	54 884 558	56 526 215
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(17 826 772)	(17 190 658)
Autres actifs financiers	6		1 194 031
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	9 029 953	(11 376 743)
Revenus reportés	8	1 314 220	4 039 874
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(2 656 020)	15 696 152
Propriétés destinées à la revente	10	(11 760 334)	(471 582)
Stocks de fournitures	11	8 120	(297 521)
Autres actifs non financiers	12	479 859	414 007
	13	33 473 584	48 533 775
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(170 975 164)	(133 844 429)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	701 889	310 566
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	( )	( )
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	( )	( )
	18	(170 273 275)	(133 533 863)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	(29 909)	(61 834)
Remboursement ou cession	20		128 250
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	( )	( )
Cession	22		
	23	(29 909)	66 416
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	24	177 072 899	131 774 592
Remboursement de la dette à long terme	25	(65 573 695)	(72 856 283)
Variation nette des emprunts temporaires	26	26 281 910	32 223 316
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	(843 861)	(466 155)
Autres			
▪	28.1		
	29	136 937 253	90 675 470
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	30	107 653	5 741 798
Solde déjà établi	31	92 389 261	86 647 463
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32		
Solde redressé	33	92 389 261	86 647 463
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>	34	92 496 914	92 389 261

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**1. Statut de l'organisme municipal**

La Ville de Terrebonne (la "Ville") a été constituée par le regroupement des villes de Terrebonne, Lachenaie et La Plaine le 27 juin 2001 en vertu du décret 736-2001 publié à cette même date dans la Gazette officielle.

Elle est régie principalement par la *Loi sur les cités et villes* de la province du Québec (L.R.Q. chapitre C-19). Elle est dirigée par un conseil municipal et un comité exécutif.

**2. Principales méthodes comptables**

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés (ci-après les « états financiers ») de la Ville, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après les « normes comptables »).

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 ainsi que la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S15 et S23.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

**A) Périmètre comptable et partenariats**

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la Ville excluant les organismes qu'elle contrôle et les partenariats.

**a) Périmètre comptable**

Les états financiers présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la Ville. Ils incluent aussi les actifs, les passifs, les revenus et les charges consolidés ligne par ligne, des organismes contrôlés faisant partie du périmètre comptable.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle :

- Les Complexes sportifs Terrebonne inc. (LCST)
- Groupe plein air Terrebonne (GPAT)
- Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT)
- CitéGénéraction 55+ (Cité 55+)
- Corporation des fêtes du 350e anniversaire de la Ville de Terrebonne (Corporation 350e)

Les opérations réciproques ont été éliminées aux fins de la présentation des informations financières consolidées.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**b) Partenariats**

Les comptes de la Ville et des autres organismes compris dans le périmètre comptable sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers consolidés, proportionnellement à la quote-part revenant à la Ville dans le cas d'un partenariat. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les méthodes comptables de la Ville et combinés ligne par ligne et les opérations et les soldes interorganismes sont éliminés.

La Ville participe aux partenariats suivants :

Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM)

Pourcentage de quote-part pour les activités de l'exercice 2023 : 69,71 % (71,55 % pour 2022)

Pourcentage de quote-part pour les activités reliées aux immobilisations et à la dette : 69,47 % (69,47 % pour 2022)

Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM)

Pourcentage de quote-part pour les activités de l'exercice 2023 : 43,35 % (41,44 % pour 2022)

Pourcentage de quote-part pour les activités reliées aux immobilisations et à la dette : 51,56 % (51,56 % pour 2022)

**B) Comptabilité d'exercice**

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

**C) Actifs financiers**

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la Ville, ses organismes contrôlés et ses partenariats consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme liquides exclus des placements de portefeuille.

**Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

**D) Passifs****Passif au titre des sites contaminés**

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

#### **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par la Ville en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. La Ville comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée. Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, la Ville est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

#### **Frais reportés**

Les frais d'émission et les frais de refinancement liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode du taux effectif.

Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état consolidé de la situation financière.

#### **E) Actifs non financiers**

La Ville, ses organismes contrôlés et ses partenariats comptabilisent les immobilisations et les autres actifs non financiers à titre d'actifs étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans les exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ces passifs, à moins d'être vendus.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition, avec contrepartie aux revenus de l'exercice.

Les immobilisations sont amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures : 10 à 40 ans

Bâtiments : 10 à 40 ans

Améliorations locatives : durée du bail

Véhicules : 2 à 20 ans

Ameublement et équipement de bureau : 1 à 10 ans

Machinerie, outillage et équipement divers : 3 à 20 ans

Autres : 1 à 40 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état consolidé des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut-être constatée ultérieurement.

#### **Propriétés destinées à la revente**

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées initialement au moindre du coût et de leur valeur nette de réalisation.

#### **Stocks**

Les stocks sont évalués au coût. Le coût est établi essentiellement selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

#### **Autres actifs non financiers**

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les frais payés d'avance représentent des déboursés effectués avant la fin de l'exercice financier pour des services dont la Ville, ses organismes contrôlés et ses partenariats bénéficieront au cours des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Ville, ses organismes contrôlés et ses partenariats bénéficieront des services acquis. Les dépôts sur les achats de terrain par expropriation auxquels la Ville ne pourrait pas se désister sont présentés à ce titre puisqu'ils ne sont pas convertibles en trésorerie.

#### F) Revenus

##### **Taxes et compensations tenant lieu de taxes**

Les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception et les compensations tenant lieu de taxes dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles.

##### **Transferts**

Les revenus de transferts sont constatés à l'état des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

##### **Services rendus**

Les revenus des services rendus sont constatés lorsque le service est fourni et qu'il donne lieu à une créance.

##### **Imposition de droits**

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les revenus d'imposition de droits sur les carrières et les sablières sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont utilisés aux fins prescrites.

##### **Amendes et pénalités**

Les amendes se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

##### **Revenus de placements de portefeuille et autres revenus d'intérêts**

La Ville constate des produits tirés d'intérêts lorsque la mesure et le recouvrement des produits en cause sont raisonnablement sûrs et en fonction du temps écoulé.

##### **Autres revenus**

Les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**G) Avantages sociaux futurs**

**Régimes de retraite à cotisations déterminées**

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participent la Ville, la RAIM et la RAETM est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Un passif est constaté dans les créiteurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

**Avantages sociaux futurs à prestations déterminées**

La Ville offre des prestations de retraite à ses employés et aux employés cadres de la RAIM en vertu des régimes suivants :

- Régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne;
- Régime complémentaire de retraite des policiers et policières de la Ville de Terrebonne;
- Régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et des surveillants-concierges de la Ville de Terrebonne;
- Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne;
- Régime complémentaire de retraite des pompiers de la Ville de Terrebonne.

La RAIM offre à ses employés syndiqués un régime à prestations déterminées sous le nom de Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC Les Moulins.

De plus, les régimes non capitalisés d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées offerts sont :

- Régime de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne;
- Avantages sociaux complémentaires de retraite aux retraités et aux futurs retraités pour les groupes d'employés suivants :
  - Employés cadres (incluant les cadres de la RAIM) embauchés avant le 24 janvier 2008 et retraités avant le 13 décembre 2022 sont admissibles à l'exception des :
    - Cadres qui entendent prendre leur retraite d'ici le 31 décembre 2025, qui renoncent au déplafonnement de régime de retraite et qui avise la Ville dans les 60 jours suivant la signature du protocole;
    - Cadres ayants pris leur retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en date de la signature de la convention et qui choisissent le déplafonnement du régime de retraite et qui en avise la Ville dans les 60 jours suivant la signature du protocole;
      - Employés cols bleus embauchés avant le 8 août 2003 et retraités avant le 12 juin 2023 sont admissibles à l'exception des cols bleus qui entendent prendre leur retraite d'ici le 31 décembre 2026 et qui choisissent de conserver l'assurance collective à la retraite.
      - Employés cols blancs embauchés avant le 29 janvier 2011;



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

- Pompiers à temps plein embauchés avant le 14 mai 2008;
- Policiers retraités avant le 7 novembre 2022 sont admissibles à l'exception des :
  - Agents qui entendent prendre leur retraite avant le 31 décembre 2025, qui renoncent au déplafonnement du régime de retraite et qui en avise la Ville dans les 60 jours suivant la signature de la convention;
  - Sous-officiers ayants pris leur retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 en date de signature de la convention et qui choisissent le déplafonnement du régime de retraite et qui en avise la Ville dans les 60 jours suivant la signature de la convention;
- Employés de la RAIM (autres que les cadres).

Les avantages sociaux complémentaires de retraite se composent de la couverture des soins de santé et de l'assurance vie offertes aux retraités.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode pour les régimes capitalisés, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (« la Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs des régimes.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision pour les régimes capitalisés, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services à partir des hypothèses les plus probables de la Ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2023.

Pour le volet antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la méthode de lissage de la valeur pour un maximum de cinq ans est utilisée aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré. Cette méthode d'évaluation de l'actif des régimes est identique à celle utilisée lors de la dernière évaluation. Cette méthode retenue vise à tenir compte de la valeur marchande tout en évitant des fluctuations brusques.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Pour le volet postérieur au 31 décembre 2013, l'actif selon la valeur marchande est utilisé aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés peut faire l'objet en contrepartie d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

**H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Régimes non capitalisés d'avantages sociaux futurs :
  - à titre de mesure d'allègement pour les excédents de la charge sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : aucun amortissement en 2023.
- Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :
  - amorties sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation corporelle.
- Financement à long terme des activités de fonctionnement :
  - pour la dette à long terme : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette.
- Financement des activités de fonctionnement :
  - linéaire sur une durée de cinq à trente ans.

**I) Instruments financiers**

La Ville évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements de portefeuille autres que ceux constitués de fonds communs cotés sur marché actif sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations et les amendes et pénalités sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. L'emprunt, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer, des intérêts courus à payer, des dettes et autres passifs sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

#### J) Autres éléments

##### Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des propriétés destinées à la revente, la durée de vie estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et des avantages sociaux, le passif au titre des sites contaminés, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les diverses réclamations en justice, les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

Le principal élément pour lequel une estimation a été effectuée est l'obligation au titre des prestations constituées pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Pour estimer ce montant, la direction doit formuler diverses hypothèses qu'elle considère raisonnables, notamment à l'égard des taux d'inflation, d'actualisation et de mortalité. Elle prend aussi en considération le niveau des futures augmentations de salaires et de l'âge de retraite des employés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur l'excédent (déficit) et sur la situation financière de la Ville. La charge liée aux prestations de retraite du personnel pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices à venir de la manière décrite dans la méthode comptable sur les avantages sociaux futurs. Les renseignements relatifs aux montants de cette obligation apparaissent à la page S24-1, S24-2 et S24-3.

##### Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

#### 3. Modification de méthodes comptables

À compter du 1er janvier 2023, la Ville a adopté les chapitres SP 1201, Présentation des états financiers, SP 2601, Conversion des devises, SP 3041, Placements de portefeuille, SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et SP 3450, Instruments financiers, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. La Ville a choisi d'appliquer ces nouvelles normes de façon prospective. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Adoption initiale - instruments financiers (chapitre SP 3450, SP 3041, SP 2601 et SP 1201)**

À compter du présent exercice, la Ville a adopté les exigences des chapitres SP 3450, Instruments financiers, SP 3041, Placements de portefeuille, SP 2601, Conversion des devises et SP 1201, Présentation des états financiers, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers, notamment sur les risques découlant des instruments financiers.

Les effets sur les états financiers de la Ville portent principalement sur les informations présentées dans les notes complémentaires.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur.

**Adoption initiale — obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre SP 3280)**

À compter du présent exercice, la Ville a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Ville comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la Ville qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la Ville doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige la Ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences ont fait l'objet d'une application prospective.

Ces nouvelles exigences ayant été appliquées de façon prospective, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur. Ceci a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Postes des états financiers	2023
Autres passifs (note 14)	1 086 251
Immobilisations corporelles (note 15)	1 086 251

#### 4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :		
Fonds en caisse et dépôts à vue	1 61 485 312	61 362 903
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2 31 011 602	31 026 358
Autres éléments	3.1	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 92 496 914	92 389 261
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5 ( ) ( )	( ) ( )
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	<b>6 92 496 914</b>	<b>92 389 261</b>
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7 2 274 700	2 303 932
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8 25 683 196	34 377 997

#### Note

Les sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent les soldes bancaires reliés au fonds de roulement.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**5. Débiteurs**

		2023	2022
Taxes municipales	9	17 712 907	8 513 369
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		396
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	38 254 861	34 528 704
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	34 102 069	24 767 185
Organismes municipaux	13	1 314 529	1 864 017
Autres			
▪ Amendes	14.1	3 781 752	3 473 030
▪ Mutations	14.2	8 443 730	9 721 990
▪ Autres	14.3	2 607 222	5 521 607
	15	106 217 070	88 390 298
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	12 767 467	13 796 998
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		47
Autres tiers	19		
	20	12 767 467	13 797 045
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	2 223 696	2 493 281
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	28 496 000	25 230 425
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	60 576	51 762
Ministère de la Culture et des Communications	25	1 743 824	1 727 443
Autres ministères/organismes	26	7 954 461	7 519 074
	27	38 254 861	34 528 704

**Note**

Les montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme portent intérêt à des taux variant entre 2,30% et 3,72% et viennent à échéance à diverses dates entre 2024 et 2040.

En vertu d'ententes avec le gouvernement du Québec, la Ville recevra sous forme de transfert, une compensation de 4 966 135 \$ (4 113 222 \$ en 2022) pour les intérêts qu'elle doit assumer sur ses dettes.

**6. Prêts**

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30.1		
	31		
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**7. Placements de portefeuille**

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33	933 833	847 677
Autres placements	34	100	
	35	933 933	847 677
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37		

**Note**

Les placements à titre d'investissement sont des placements du Fonds d'investissement de la Fondation du Grand Montréal.

**8. Autres actifs financiers**

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39		
	40		

**Note****9. Emprunts temporaires**

La Ville de Terrebonne dispose pour ses opérations d'une marge de crédit pour un maximum autorisé de 35 000 000 \$ (35 000 000 \$ pour 2022), au taux préférentiel. Au 31 décembre 2023, cette marge de crédit était inutilisée.

Elle dispose également de marges de crédit et de prêts à terme pour un montant autorisé de 231 307 440 \$ (189 520 891 \$ pour 2022), au taux préférentiel pour les marges de crédit et au taux de 6,64 % (5,89 % en 2022) pour les prêts à terme et garanties par les règlements concernés. En fin d'exercice, ces marges de crédit et ces prêts à terme sont utilisés pour un montant total de 82 204 809 \$ (59 326 545 \$ pour 2022). Les prêts à terme sont renouvelables à diverses dates entre janvier 2024 et septembre 2028.

La RAIM dispose de prêts à terme d'un montant autorisé de 16 560 200 \$ (13 136 200 \$ en 2022) au taux préférentiel de 7,20 % (6,45 % et 7,45 % en 2022) et garantis par les règlements concernés. En fin d'exercice, les prêts à terme sont utilisés pour un montant de 2 737 978 \$ (457 456 \$ en 2022). Les prêts à terme sont renouvelables à diverses dates entre septembre 2027 et octobre 2028.

La RAETM dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 50 000 \$ (50 000 \$ pour 2022) portant intérêt au taux préférentiel de 7,20 % (6,45 % en 2022). Au 31 décembre 2023, cet emprunt bancaire est inutilisé. Elle dispose également de prêts à terme pour un montant de 22 700 000 \$ (14 065 500 \$ en 2022) au taux de 7,20 % (6,45 % en 2022) et garanti par les règlements concernés. En fin d'exercice, les prêts à terme sont utilisés pour un montant de 3 956 617 \$ (430 212 \$ en 2022). Les prêts à terme sont renouvelables en octobre 2028.

Les Complexes sportifs Terrebonne Inc. dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 500 000 \$ (500 000 \$ pour 2022) au taux préférentiel plus 1 % renouvelable annuellement et garantie par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des biens corporels et incorporels, présent et futurs. Au 31 décembre 2023, la marge de crédit n'était pas utilisée. Selon les conditions de l'emprunt, au 31 décembre 2023, l'organisme respecte le ratio financier minimal (voir note 12).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les autres organismes disposent de marges de crédit totalisant un montant autorisé de 160 000 \$ à divers taux et étaient inutilisées au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, le taux préférentiel est de 7,20 % (6,45 % pour 2022).

**10. Crédeurs et charges à payer**

		2023	2022
Fournisseurs	41	33 601 880	35 662 267
Salaires et avantages sociaux	42	15 151 142	13 911 317
Dépôts et retenues de garantie	43	33 458 734	23 416 186
Provision pour contestations d'évaluation	44	441 407	
Autres			
▪ Gouvernement du Québec	45.1	5 067 541	3 515 346
▪ Gouvernement du Canada	45.2	3 194 991	4 606 302
▪ Organismes municipaux	45.3	2 120 569	775 031
▪ Intérêts courus sur dette LT	45.4	5 182 651	4 053 857
▪ Autres	45.5	3 715 454	6 938 245
	46	101 934 369	92 878 551

**Note**

**11. Revenus reportés**

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47	140 312	144 911
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres			
▪ Autres	52.1	4 933 475	4 145 348
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53	1 440 752	1 767 485
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54	2 373 099	966 829
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58		
Fonds de redevances réglementaires	59		
Autres			
▪ Autres	60.1	4 651 793	5 200 638
	61	13 539 431	12 225 211

**Note**



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,50	7,68	2024	2033	62	684 824 197	573 323 959
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
<b>Autres dettes à long terme</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		1 034
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		
Autres					69		
					70	684 824 197	573 324 993
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	( 4 003 223)	( 3 159 362)
					72	680 820 974	570 165 631

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2024	73		75 061 352			75 061 352
2025	74		42 291 541			42 291 541
2026	75		39 957 390			39 957 390
2027	76		39 956 856			39 956 856
2028	77		38 855 882			38 855 882
2029 et plus	78		448 701 176			448 701 176
	79		684 824 197			684 824 197
Intérêts et frais accessoires	80		( )		( )	
	81		684 824 197			684 824 197

**Note**

Les refinancements prévus au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024 - 80 870 810 \$

2025 - 98 649 532 \$

2026 - 44 045 894 \$

2027 - 55 069 669 \$

2028 - 69 631 910 \$

Selon les conditions des conventions d'emprunts, l'organisme contrôlé Les Complexes sportifs Terrebonne Inc. est soumis à une clause restrictive en ce qui concerne le maintien d'un ratio financier minimal tout au long de l'année. Au 31 décembre 2023, l'organisme respectait cette obligation.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**13. Avantages sociaux futurs**

		2023	2022
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	(18 614 830)	(20 397 337)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	(44 696 892)	(45 570 405)
	84	(63 311 722)	(65 967 742)
<b>Charge de l'exercice</b>			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	8 030 562	28 487 897
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	119 770	(4 250 250)
Régimes à cotisations déterminées	87		
Autres régimes (REER et autres)	88		
Régimes de retraite des élus municipaux	89	220 140	215 931
	90	8 370 472	24 453 578

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note****14. Autres passifs**

		2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91		
Assainissement des sites contaminés	92		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	1 086 251	
Autres			
▪ Oeuvres de Galilée	94.1	326 731	352 596
	95	1 412 982	352 596
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96		
Passifs engagés	97	1 086 251	
Passifs réglés	98	( )	( )
Charge de désactualisation <sup>1</sup>	99		
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	1 086 251	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

**Note****Les Œuvres de Galilée**

La Ville s'est engagée auprès de l'organisme à financer le paiement de capital et des intérêts d'un prêt hypothécaire amorti sur une période de 15 ans d'un montant initial de 470 000 \$.

**Obligations liées à la mise hors service des immobilisations**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Ville concernent l'amiante dans les bâtiments de la Ville.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La Ville détient un bâtiment patrimonial contenant de l'amiante pour lequel aucune obligation liée à la mise hors service n'est présentée aux états financiers. Durant l'exercice, une somme de 1 086 251 \$ a été comptabilisée aux actifs non financiers sous la rubrique « Immobilisations corporelles » et la contrepartie sous la présente rubrique des « Autres passifs ».

**Principales hypothèses utilisées**

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 67 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes:

Taux d'actualisation	4.25%
Taux d'inflation	2%
Période d'actualisation	de 1 an à 10 ans

Le coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 décembre 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 1 086 251 \$.

\* La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période d'un an.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**15. Immobilisations corporelles**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
Infrastructures					
Eau potable	102	211 564 116	11 014 053		222 578 169
Eaux usées	103	42 896 558	2 431 035		45 327 593
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	769 864 101	44 148 652		814 012 753
Autres					
▪ Éclairage des rues	105.1	41 438 367	329 471		41 767 838
▪ Parcs publics et stationnement	105.2	118 585 655	1 536 922	16 441	120 106 136
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	192 182 471	3 730 679	289 265	195 623 885
Améliorations locatives	108	3 192 901	990 744		4 183 645
Véhicules	109	27 435 503	4 363 547	1 731 410	30 067 640
Ameublement et équipement de bureau	110	19 441 846	5 517 374	17 748	24 941 472
Machinerie, outillage et équipement divers	111	32 043 959	3 852 234	220 357	35 675 836
Terrains	112	146 043 769	3 613 617	492 645	149 164 741
Autres	113	6 436 034	172 970		6 609 004
	114	1 611 125 280	81 701 298	2 767 866	1 690 058 712
Immobilisations en cours	115	147 023 365	90 360 117		237 383 482
	116	1 758 148 645	172 061 415	2 767 866	1 927 442 194
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
Infrastructures					
Eau potable	117	103 574 438	4 984 526		108 558 964
Eaux usées	118	13 128 479	1 120 829		14 249 308
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	327 483 454	21 220 838		348 704 292
Autres					
▪ Éclairage des rues	120.1	25 538 169	1 851 279		27 389 448
▪ Parcs publics et stationnement	120.2	60 320 123	5 340 922	7 243	65 653 802
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	70 795 445	5 425 780	136 073	76 085 152
Améliorations locatives	123	1 665 780	597 637		2 263 417
Véhicules	124	12 864 806	1 681 759	1 358 154	13 188 411
Ameublement et équipement de bureau	125	16 469 773	2 450 093	17 367	18 902 499
Machinerie, outillage et équipement divers	126	21 497 882	1 800 523	200 120	23 098 285
Autres	127	3 649 412	713 596		4 363 008
	128	656 987 761	47 187 782	1 718 957	702 456 586
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	129	1 101 160 884			1 224 985 608
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130				
Amortissement cumulé	131	( )	( )	( )	( )
Valeur comptable nette	132				

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**16. Propriétés destinées à la revente**

		2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133		
Immeubles industriels municipaux	134	26 851 735	25 215 993
Autres	135	16 347 551	6 222 959
	136	43 199 286	31 438 952
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	43 199 286	31 438 952

**Note****17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
▪	139.1				
	140				
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
▪	141.1				
	142				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	143				

**Note****18. Autres actifs non financiers**

		2023	2022
Frais payés d'avance			
▪ Frais payés d'avance	144.1	1 352 932	1 832 791
▪ Dépôt sur achat de terrains	144.2	2 378	2 378
▪ Dépôt acqu. immo/de garanti	144.3	460	460
Autres			
▪	145.1		
	146	1 355 770	1 835 629

**Note****19. Obligations contractuelles****Ville de Terrebonne**

Au 31 décembre 2023, la Ville de Terrebonne a des engagements envers des tiers hors du périmètre comptable qui concernent principalement des contrats de service pour le déneigement, la collecte des ordures et pour des activités de loisirs pour un montant global de 63 745 136 \$ (55 124 837 \$ en 2022).

Les paiements minimums exigibles des prochains exercices sont les suivants :

2024 : 26 383 059 \$

2025 : 10 988 396 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

2026 : 9 323 628 \$  
 2027 : 8 884 434 \$  
 2028 : 6 780 757 \$  
 2029 et suivantes : 1 384 862 \$

En fin d'exercice, les engagements relatifs aux activités d'investissement se chiffrent à 62 392 149 \$ (153 339 516 \$ en 2022).

**Organismes**

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement l'acquisition de biens ou de services, les organismes se sont engagés à effectuer des versements pour un montant total de 5 902 567 \$ au cours des exercices suivants :

2024 : 4 627 040 \$  
 2025 : 729 572 \$  
 2026 : 313 798 \$  
 2027 : 113 837 \$  
 2028 : 115 881 \$  
 2029 et suivantes : 2 439 \$

En fin d'exercice, les engagements relatifs aux activités d'investissement se chiffrent à 11 131 551 \$.

**20. Droits contractuels**

**Ville de Terrebonne**

Les droits contractuels en services rendus sont estimés à 2 848 157 \$ (3 327 105 \$ en 2022). Ils représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des services rendus concernant la gestion d'affichage publicitaire et de location de terrains.

En vertu de ces ententes, l'échéancier des droits contractuels est établi comme suit :

2024 : 478 949 \$  
 2025 : 478 949 \$  
 2026 : 478 949 \$  
 2027 : 478 949 \$  
 2028 : 478 949 \$  
 2029 et suivantes : 453 411 \$

Les droits contractuels en revenus de transfert sont estimés à 4 966 135 \$ (4 113 222 \$ en 2022). Ils représentent des revenus d'intérêts sur des emprunts à long terme contractés pour financer des projets d'immobilisation et d'infrastructures.

En vertu des tableaux de remboursement d'aide financière, l'échéancier des droits contractuels est établi comme suit :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

2024 : 1 491 795 \$  
 2025 : 772 784 \$  
 2026 : 678 548 \$  
 2027 : 322 151 \$  
 2028 : 293 251 \$  
 2029 et suivantes : 1 407 606 \$

Les droits contractuels des régies et des organismes sont estimés à 3 089 448 \$.

2024 : 787 614 \$  
 2025 : 614 000 \$  
 2026 : 490 273 \$  
 2027 : 475 735 \$  
 2028 : 422 505 \$  
 2029 et suivantes : 299 321 \$

## 21. Passifs éventuels

La Ville de Terrebonne a cautionné l'emprunt de l'organisme suivant:

### A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
<b>Emprunts temporaires</b>			
▪	147.1		
	148		
<b>Dettes à long terme</b>			
▪ Les Œuvres de Galilée	149.1	470 000	326 736
	150	470 000	326 736
	151	470 000	326 736

s/o

### B) Auto-assurance

La Ville ne contracte aucune assurance contre les risques à l'exception du volet automobile. Elle a affecté des excédents afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement de condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

Au 31 décembre 2023, le montant des excédents affectés à des fins d'auto-assurance est de 558 903 \$ (1 239 451 \$ en 2022) et celui à des fins de prévoyance est de 1 196 545 \$ (1 683 500 \$ en 2022).

### C) Poursuites

**Ville de Terrebonne**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Des poursuites judiciaires et des réclamations ont été intentées contre la Ville de Terrebonne pour un montant total non provisionné de 133 361 639 \$. Elles comprennent notamment : des réclamations concernant des expropriations, des dommages en biens meubles et immeubles à la suite des refoulements des eaux d'égout, et d'autres causes. Au 31 décembre 2023, une provision de 2 917 930 \$ a été comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière, pour la Ville. Ceci représente les meilleures estimations de la direction à l'égard des passifs éventuels.

Dans l'éventualité où il y aurait obligation d'acquitter ces réclamations, la Ville pourrait utiliser les ressources financières prévues à cette fin soit : la provision pour réclamations, le montant porté dans son budget annuel d'opérations, l'excédent de fonctionnement affecté à titre d'auto-assurance, un règlement d'emprunt à cet effet, l'excédent de fonctionnement non affecté ou une combinaison de ces diverses sources de financement.

**D) Autres**

s/o

**22. Actifs éventuels**

s/o

**23. Redressement aux exercices antérieurs**

s/o

**24. Données budgétaires**

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les organismes contrôlés et les partenariats incluant la part qui lui revient dans les budgets de ces organismes auxquels la Ville participe, après élimination des soldes réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé, adopté par l'administration municipale, est également présentée dans les informations sectorielles.

**25. Instruments financiers**

**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme municipal est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**Risque de crédit**



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'organisme municipal sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations et les amendes et pénalités, aux placements de portefeuille).

L'exposition maximale de l'organisme municipal au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

*Débiteurs*

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque l'organisme municipal évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	2023	2022
Non en souffrance	94 631 366	81 094 467
En souffrance :		
moins de 30 jours	512 423	243 328
de 30 à 60 jours	721 937	135 683
plus de 60 jours	12 575 040	9 410 101
	108 440 766	90 883 579
Moins la provision pour créances douteuses	2 223 696	2 493 281
	106 217 070	88 390 298

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Solde au début	2 493 281
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	507 282
Montants recouvrés	(776 867)
Solde à la fin	2 223 696

L'organisme municipal est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme municipal éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. L'organisme municipal gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. L'organisme municipal établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

2023	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	86 148 067	-	-	-	86 148 067
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	101 934 369	-	-	-	101 934 369
Dettes	75 061 351	82 248 932	78 812 738	448 701 176	684 824 197
Passif au titre des avantages sociaux futurs				63 311 722	63 311 722
Autres passifs	27 377	60 327	239 027	1 086 251	1 412 982
	261 889 186	80 452 622	78 187 156	513 099 149	933 628 114

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

2022	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	59 866 157	-	-	-	59 866 157
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	92 878 551	-	-	-	92 878 551
Dettes	70 398 120	72 227 564	64 596 228	366 103 081	573 324 993
Passif au titre des avantages sociaux futurs				65 967 742	65 967 742
Autres passifs	25 860	56 575	64 320	205 842	352 596
	222 081 984	70 804 763	64 067 266	432 276 665	789 230 677

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'organisme municipal est exposé à un de ces risques, comme décrit le paragraphe suivant :

### Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de l'organisme municipal est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme l'organisme municipal a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

2023	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 532 064	57 959 518	89 491 582
Emprunts temporaires	81 117 737	5 050 330	86 148 067
Dettes à long terme	684 824 197		684 824 197

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<b>2022</b>	<b>Taux d'intérêt fixe</b>	<b>Taux d'intérêt variable</b>	<b>Total</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 639 541	56 490 954	88 130 496
Emprunts temporaires	58 689 563	1 176 594	59 866 157
Dettes à long terme	573 324 993		573 324 993

L'effet net, tant sur les actifs financiers que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent des produits sur les charges de l'exercice de l'organisme municipal.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**26. Fonds de roulement**

La Ville possède un fonds de roulement dont le capital est fixé à 8 225 000 \$ au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, les remboursements en capital à effectuer totalisent une somme de 7 112 169 \$. Les remboursements, au cours des six (6) prochains exercices, pour renflouer le fonds à même les activités financières se répartissent comme suit :

2024 : 2 387 842 \$

2025 : 1 862 343 \$

2026 : 1 198 647 \$

2027 : 964 652 \$

2028 : 665 222 \$

2029 : 33 463 \$

La RAIM possède un fonds de roulement dont le capital autorisé est de 1 500 000 \$ au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, les remboursements en capital à effectuer au cours des huit prochains exercices pour renflouer le fonds à même les activités financières totalisent une somme de 523 412 \$. Ils se répartissent de façon uniforme sur cette période.

La RAETM possède un fonds de roulement dont le capital autorisé est de 850 000 \$ au 31 décembre 2023.

**27. Compétences municipales déléguées ou assumées**

La Ville de Terrebonne agit à titre de fournisseur de services pour les organismes municipaux suivants :

<b>Valeur des services rendus</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Ville de Ste-Anne-des-Plaines		
Sécurité publique	3 940 795 \$	3 704 816 \$
Ville de Bois-des-Filion		
Sécurité publique et hygiène du milieu	2 961 178 \$	2 802 282 \$
Ville de Mascouche		
Hygiène du milieu	75 422 \$	81 181 \$
Ville de Lorraine		
Sécurité publique	25 673 \$	8 871 \$

Par ailleurs, la Ville de Terrebonne acquiert les services de l'organisme municipal suivant :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<b>Valeur des services acquis</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Ville de Repentigny		
Hygiène du milieu	1 334 063 \$	1 022 368 \$

**28. Contributions**

La Ville de Terrebonne verse des contributions aux organismes supramunicipaux suivants :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M.)	2 372 121 \$	2 179 034 \$
MRC Les Moulins	2 502 192 \$	2 514 071 \$
Autorité régionale de transport métropolitain (A.R.T.M.)	14 476 884 \$	13 882 515 \$

**29. Environnement**

La Ville, à titre de propriétaire de terrains potentiellement contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains (L.Q. 2002, chapitre 11).

Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain lorsqu'elle en change l'utilisation. Les montants des coûts de décontamination ne peuvent faire l'objet d'une estimation fiable en date de fin d'exercice.

Pour certains terrains destinés à la revente, la Ville estime que les coûts de décontamination potentiels sont inférieurs à la différence entre la juste valeur du terrain après décontamination et du coût de ce dernier. Pour ces raisons, aucun passif à cet effet n'a été comptabilisé pour l'exercice.

**30. Événements postérieurs à la date du bilan**

s/o

**31. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Réalizations 2022		Budget 2023	Réalizations 2023		
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
Taxes	1	204 137 656	222 579 980	222 422 135		222 206 658
Compensations tenant lieu de taxes	2	6 611 710	7 181 840	6 815 115		6 815 115
Quotes-parts	3				11 424 790	(352 033)
Transferts	4	6 100 308	5 803 490	7 816 420	10 874 767	12 321 761
Services rendus	5	14 001 374	14 592 430	15 257 023	17 015 603	28 573 427
Imposition de droits	6	21 706 996	21 963 050	19 159 675		19 159 675
Amendes et pénalités	7	5 350 143	5 075 600	4 825 903		4 825 903
Revenus de placements de portefeuille	8	2 991 233	2 000 000	4 459 677	446 818	4 906 495
Autres revenus d'intérêts	9	1 837 839	1 380 000	1 576 751		1 576 751
Autres revenus	10	4 227 663	4 393 920	992 365	101 610	1 047 928
Effet net des opérations de restructuration	11					
	12	266 964 922	284 970 310	283 325 064	39 863 588	301 081 680
<b>Investissement</b>						
Taxes	13	14 997				
Quotes-parts	14					
Transferts	15	29 984 810		13 832 488	158 750	13 991 238
Imposition de droits	16					
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	17	1 607 441		261 435		261 435
Autres	18	4 519 375		4 354 300		4 354 300
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19					
Effet net des opérations de restructuration	20					
	21	36 126 623		18 448 223	158 750	18 606 973
	22	303 091 545	284 970 310	301 773 287	40 022 338	319 688 653
<b>Charges</b>						
Administration générale	23	42 296 337	37 384 060	34 621 170	2 752 764	37 373 934
Sécurité publique	24	77 331 353	63 602 940	63 649 122	2 399 943	66 049 065
Transport	25	42 673 370	44 829 960	46 342 534	17 092 939	63 436 710
Hygiène du milieu	26	32 627 823	36 170 020	40 740 325	11 982 623	51 460 434
Santé et bien-être	27		403 100	399 127		399 127
Aménagement, urbanisme et développement	28	9 235 935	10 966 670	10 314 855	275 415	10 590 270
Loisirs et culture	29	35 474 348	36 327 550	36 298 265	7 323 173	26 621 279
Réseau d'électricité	30					
Frais de financement	31	13 452 997	19 282 740	19 107 918		3 617 528
Effet net des opérations de restructuration	32					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	40 438 355	40 000 000	41 826 857	41 826 857	
	34	293 530 518	288 967 040	293 300 173		41 081 401
	35	9 561 027	(3 996 730)	8 473 114		(1 059 063)
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>						7 406 103

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations 2022	Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2023	Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	9 561 027	(3 996 730)	8 473 114	(1 059 063)	7 406 103
Moins : revenus d'investissement	2	(36 126 623)	( )	(18 448 223)	(158 750)	(18 606 973)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	(26 565 596)	(3 996 730)	(9 975 109)	(1 217 813)	(11 200 870)
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>						
Amortissement	4	40 438 355	40 000 000	41 826 857	5 360 925	47 187 782
Produit de cession	5	195 385		536 781	165 108	701 889
(Gain) perte sur cession	6	(144 551)		329 120	17 900	347 020
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	40 489 189	40 000 000	42 692 758	5 543 933	48 236 691
<b>Propriétés destinées à la revente</b>						
Coût des propriétés vendues	9	2 509 087				
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11	2 509 087				
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14				(56 347)	(56 347)
	15				(56 347)	(56 347)
<b>Financement</b>						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	20 405 766		27 631 100	772 440	28 403 540
Remboursement de la dette à long terme	17	(34 925 344)	(35 131 960)	(35 253 103)	(3 972 877)	45 225 980
	18	(14 519 578)	(35 131 960)	(7 622 003)	(3 200 437)	(16 822 440)
<b>Affectations</b>						
Activités d'investissement	19	(6 228 114)	( )	(3 261 538)	(801 761)	4 063 299
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	4 613 964	5 425 770	7 290 857	329 983	7 620 840
Excédent de fonctionnement affecté	21	5 221 350	3 249 540	6 219 526	131 893	6 351 419
Réserves financières et fonds réservés	22	(2 823 204)	(2 267 300)	(3 130 850)	(15 067)	(3 145 917)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	795 986	(279 320)	(21 709 871)		(21 709 871)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24		(7 000 000)			
	25	1 579 982	(871 310)	(14 591 876)	(354 952)	(14 946 828)
	26	30 058 680	3 996 730	20 478 879	1 932 197	16 411 076
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27	3 493 084		10 503 770	714 384	5 210 206

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations 2022		Réalizations 2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus d'investissement</b>	1	36 126 623	18 448 223	158 750	18 606 973
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles					
Administration générale	2 (	5 188 875)(	5 892 648)(	66 632)(	5 959 280)
Sécurité publique	3 (	46 370 865)(	36 228 019)(	)	36 228 019)
Transport	4 (	26 653 350)(	34 558 165)(	)	34 558 165)
Hygiène du milieu	5 (	50 088 297)(	77 441 446)(	4 508 903)(	81 950 349)
Santé et bien-être	6 (	)	)	)	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	4 818 317)(	4 143 899)(	)	4 143 899)
Loisirs et culture	8 (	8 039 836)(	8 267 114)(	954 589)(	9 221 703)
Réseau d'électricité	9 (	)	)	)	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)	)	)	)
	11 (	141 159 540)(	166 531 291)(	5 530 124)(	172 061 415)
<b>Propriétés destinées à la revente</b>					
Acquisition	12 (	1 786 638)(	11 760 335)(	)	11 760 335)
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>					
Émission ou acquisition	13 (	)	)	29 709)(	29 709)
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités d'investissement	14	82 026 426	145 676 298	184 147	145 860 445
<b>Affectations</b>					
Activités de fonctionnement	15	6 228 114	3 261 538	801 761	4 063 299
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	16	199 844	110 727		110 727
Excédent de fonctionnement affecté	17			29 670	29 670
Réserves financières et fonds réservés	18	2 295 211	2 335 151		2 335 151
	19	8 723 169	5 707 416	831 431	6 538 847
	20	(52 196 583)	(26 907 912)	(4 544 255)	(31 452 167)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	21	(16 069 960)	(8 459 689)	(4 385 505)	(12 845 194)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2022		2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	80 636 217	81 779 767	10 717 147	92 496 914
Débiteurs (note 5)	2	87 602 656	104 570 499	3 046 108	106 217 070
Prêts (note 6)	3				
Placements de portefeuille (note 7)	4			933 933	933 933
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6				
Autres actifs financiers (note 8)	7				
	8	168 238 873	186 350 266	14 697 188	199 647 917
<b>PASSIFS</b>					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10	59 326 545	82 204 809	3 943 258	86 148 067
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	87 640 463	95 028 151	8 305 755	101 934 369
Revenus reportés (note 11)	12	7 344 894	9 985 886	3 553 545	13 539 431
Dettes à long terme (note 12)	13	486 698 302	600 751 566	80 069 408	680 820 974
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	65 997 406	63 349 028	(37 306)	63 311 722
Autres passifs (note 14)	15	352 596	1 412 982		1 412 982
	16	707 360 206	852 732 422	95 834 660	947 167 545
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(539 121 333)	(666 382 156)	(81 137 472)	(747 519 628)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	994 186 188	1 118 024 724	107 242 764	1 224 985 608
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	31 438 952	43 199 286		43 199 286
Stocks de fournitures	20	1 500 932	1 454 348	421 119	1 875 467
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	810 427	992 080	363 690	1 355 770
	23	1 027 936 499	1 163 670 438	108 027 573	1 271 416 131
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	7 670 805	11 167 918	(1 942 351)	10 945 167
Excédent de fonctionnement affecté	25	23 412 017	16 797 568	3 451 615	20 249 183
Réserves financières et fonds réservés	26	4 149 657	5 500 395	1 213 855	6 714 250
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27 (	79 500 250)	84 114 926)	1 121 773)	80 048 799)
Financement des investissements en cours	28	(42 192 114)	(51 206 842)	(4 526 295)	(61 733 137)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	575 275 051	599 144 169	29 815 050	627 769 839
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30				
	31	488 815 166	497 288 282	26 890 101	523 896 503
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Rémunération</b>					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	99 088 350	104 764 291	113 372 516	103 204 499
<b>Charges sociales</b>					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	23 757 810	21 062 415	22 199 073	37 481 947
<b>Biens et services</b>					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				2 633 405
Autres biens et services	8	66 902 570	69 537 316	81 573 179	65 938 712
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	17 866 960	17 117 670	20 280 680	14 254 289
D'autres organismes municipaux	10		4	42 753	47 865
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11		446 243	446 243	480 514
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13	1 415 780	1 544 001	1 955 770	874 059
<b>Contributions</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	31 464 500	31 653 622	19 876 799	18 028 714
Transferts	15				
Autres	16				
Autres					
Transferts	17	6 558 170	7 143 580	7 143 580	9 369 361
Autres	18	477 900	1 166 271	1 166 271	994 152
<b>Amortissement</b>					
Immobilisations corporelles	19	40 000 000	41 826 861	47 187 787	45 675 167
Actifs incorporels achetés	20				
<b>Autres</b>					
Autres objets	21.1	1 435 000	(2 962 101)	(2 962 101)	4 411 934
Coût des propriétés vendues	21.2				2 509 087
	22	288 967 040	293 300 173	312 282 550	305 903 705

**Note**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	10 945 167	(2 348 346)
Excédent de fonctionnement affecté	2	20 249 183	26 923 146
Réserves financières et fonds réservés	3	6 714 250	5 598 446
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	( 80 048 799)	( 74 293 183)
Financement des investissements en cours	5	(61 733 137)	(39 312 242)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	627 769 839	599 922 579
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	523 896 503	516 490 400
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Administration municipale	9	11 167 918	7 670 805
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10	(222 751)	(10 019 151)
	11	10 945 167	(2 348 346)
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
▪ Déneigement	12.1	1 650 000	1 650 000
▪ Prévoyance	12.2	1 196 545	1 683 500
▪ Auto-assurance	12.3	558 903	1 239 451
▪ Taxes infrastructures	12.4	4 194 455	5 741 157
▪ Exercice suivant	12.5	2 755 000	5 425 770
▪ Transport en commun	12.6	596 910	1 722 500
▪ Surplus réservés engagements	12.7	109 723	1 090 851
▪ Autres	12.8	5 736 032	4 608 788
	13	16 797 568	23 162 017
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
▪ RAIM	14.1	1 725 015	1 628 284
▪ RAETM	14.2	309 088	
▪ SODECT & CitéGénération 55+	14.3	1 417 512	2 132 845
	15	3 451 615	3 761 129
	16	20 249 183	26 923 146

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>			
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Patrimoine	17.1	1 058 847	505 337
▪ Financement immobilisations	17.2	1 526 594	1 365 729
	18	2 585 441	1 871 066
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪ RAETM - Vidanges des boues	19.1	97 160	130 118
	20	97 160	130 118
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	1 112 830	1 176 270
Organismes contrôlés et partenariats	22	1 116 695	1 068 671
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23	983 779	898 972
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Montant non réservé			
Administration municipale	25	555 038	203 349
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	263 307	250 000
Autres			
▪	30.1		
	31	4 031 649	3 597 262
	32	6 714 250	5 598 446

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 ( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 ( )	( )
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 ( )	( )
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 ( )	( )
Autres	37 ( )	21 791 439
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 ( 27 225 743)	( 28 379 307)
	39 ( 27 225 743)	( 50 170 746)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 ( )	( )
Assainissement des sites contaminés	41 ( )	( )
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 ( 1 086 251)	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 ( )	( )
Autres	44.1 ( )	( )
	45 ( 28 311 994)	( 50 170 746)
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 ( )	( )
Utilisation du fonds de roulement	47 ( )	( )
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 ( )	( )
Utilisation du fonds de roulement	49 ( )	( )
Autres	50.1 ( )	( )
	51 ( )	( )
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 ( )	( )
Mesure relative à la COVID-19	53 ( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	54 ( 2 316 484)	( 2 585 661)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 ( )	( )
Autres	56.1 ( 49 557 275)	( 21 822 611)
	57 ( 51 873 759)	( 24 408 272)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58 136 954	285 835
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres	62.1	
	63 136 954	285 835
	64 ( 80 048 799)	( 74 293 183)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	65 73 669 082	55 687 594
Investissements à financer	66 ( 135 402 219)(	94 999 836)
	67 (61 733 137)	(39 312 242)
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
Éléments d'actif		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68 1 224 985 608	1 101 160 884
Propriétés destinées à la revente	69 43 199 286	31 438 952
Prêts	70	
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71 933 833	847 677
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72	
	73 1 269 118 727	1 133 447 513
Ajustements aux éléments d'actif	74 175 875	128 250
	75 1 269 294 602	1 133 575 763
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	76 ( 680 820 974)(	570 165 631)
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 ( 4 003 223)(	3 159 362)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78 12 767 467	13 797 045
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79 30 543 031	25 874 767
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80	
	81 ( 641 513 699)(	533 653 181)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 ( 11 064)(	3)
	83 ( 641 524 763)(	533 653 184)
	84 627 769 839	599 922 579

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes de retraite enregistrés	1	6
Régimes supplémentaires de retraite	2	1

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

**Régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne**

**Régime complémentaire de retraite des policiers et policières de la Ville de Terrebonne**

**Régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et des surveillants-concierges de la Ville de Terrebonne**

**Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne**

**Régime complémentaire de retraite des pompiers de la Ville de Terrebonne**

Suite à l'entente de principe survenue le 27 juin 2016 entre la Ville et le syndicat des pompiers pour modifier le Régime des pompiers conformément aux exigences de la Loi, le coût minimal et maximal du régime des pompiers est de 20 % des salaires. Le partage des coûts est à 50 % pour les participants actifs et à 50 % pour la Ville de Terrebonne. Toutes cotisations au-delà de la cotisation totale de l'exercice sont transférées au fonds de stabilisation. La mise en place du fonds de stabilisation est établie à 10 % des cotisations au coût du service courant.

Pour le régime des policiers, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté une entente de principe survenue le 7 novembre 2022 entre la Ville de Terrebonne et la fraternité des policiers pour modifier le Régime des policiers conformément aux exigences de la Loi, le coût minimal du Régime des policiers est de 20 % des salaires. Le partage des coûts est à 50 % pour les participants actifs et à 50 % pour la Ville de Terrebonne. Toutes cotisations au-delà de la cotisation totale de l'exercice sont transférées au fonds de stabilisation. La mise en place du fonds de stabilisation est établie à 20 % des cotisations au coût du service courant. Suite à la signature de la nouvelle convention collective le 7 novembre 2022, des modifications au régime de retraite ont été apportées et la charge supplémentaire reliée à ses modifications sera financée par règlement d'emprunt.

Le 12 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté une entente de principe survenue entre la Ville de Terrebonne et le syndicat des cols bleus pour modifier le régime des cols bleus conformément aux exigences de la Loi. Le coût minimal et maximal du régime est de 20 % des salaires. Le partage des coûts est à 50 % pour les participants actifs et à 50 % pour la Ville de Terrebonne. Toutes cotisations au-delà de la cotisation totale de l'exercice sont transférées au fonds de stabilisation. La mise en place du fonds de stabilisation est établie à 10 % des cotisations au coût du service courant.

Le 4 octobre 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté l'entente de principe survenue entre la Ville de Terrebonne et le syndicat des cols blancs pour modifier le régime des cols blancs conformément aux exigences de la Loi. Le coût maximal du régime ne doit pas dépasser 21 % des salaires. Le partage des coûts est à 50 % pour les participants actifs et à 50 % pour la Ville de Terrebonne. La mise en place du fonds de stabilisation est établie à 15 % des cotisations au coût du service courant.



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Le 21 novembre 2017, une sentence arbitrale a été déposée afin de restructurer le régime des cadres conformément aux exigences de la Loi. Le 13 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté une entente de principe survenue entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne pour modifier le régime des cadres conformément aux exigences de la Loi. Le partage de la cotisation totale de l'exercice est à 50 % pour les participants actifs et à 50 % pour la Ville de Terrebonne. La mise en place du fonds de stabilisation est établie à 10 % des cotisations au coût du service courant. Suite à la signature du nouveau protocole des cadres le 13 décembre 2022, des modifications au régime de retraite ont été apportées et la charge supplémentaire reliée à ses modifications sera financée par règlement d'emprunt.

Le participant peut verser des cotisations volontaires relativement à ses services rendus au cours de l'année, sous réserve des limites prévues par les législations applicables.

En vertu des régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service reconnues et sur le salaire final. La rente normale est admissible pour le participant dès le premier jour suivant le 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance. La rente anticipée est disponible lorsque le participant au régime a atteint l'âge visé et selon certaines modalités.

Pour les régimes des cadres, des cols bleus et des cols blancs, les plus récentes évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2022 ont été déposées. Pour le régime des policiers et des pompiers, uniquement l'évaluation actuarielle avant restructuration au 31 décembre 2019 a été déposée.

Pour les régimes des cadres et des cols blancs, la Ville utilise la table de mortalité " CPM2014Publ ", sans facteur d'ajustement, combinée à l'échelle d'amélioration de la mortalité " CPM-B " et pour les régimes des cols bleus, des pompiers et des policiers, il s'agit de la table de mortalité " CPM2014Publ ", avec facteur d'ajustement de 115 %, combinée à l'échelle d'amélioration de la mortalité " CPM-B ".

**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DES MOULINS (RAIM) ET DE LA MRC LES MOULINS**

Les employés syndiqués de la RAIM bénéficient d'un régime de retraite à prestations déterminées, soit le Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC Les Moulins qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce régime est régi par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et le règlement afférent.

Suite à l'entente signée en 2016, par la Régie et la MRC avec son régime de retraite, tout participant actif verse une cotisation annuelle globale incluant la cotisation de stabilisation sous réserve des règles fiscales. La RAIM s'engage à verser au régime, chaque année, le même montant que les participants actifs (minimal de 9 % et maximal de 10 %).

Le participant peut verser des cotisations volontaires relativement à ses services rendus au cours de l'année, sous réserve des limites prévues par les législations applicables.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

En vertu du régime, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service reconnues et sur le salaire final. La rente normale est admissible pour le participant dès le premier jour du mois suivant le 65e anniversaire de naissance. La rente anticipée est disponible lorsque le participant au régime a atteint l'âge de 55 ans et selon certaines modalités.

La plus récente évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2022 a été déposée le 30 octobre 2023.

La RAIM utilise la table de mortalité " CPM2014Publ ", sans facteur d'ajustement, combinée à l'échelle d'amélioration de la mortalité " CPM-B ".

### RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RETRAITE

Il existe un régime de retraite excédentaire au bénéfice des employés cadres de la Ville de Terrebonne dont les prestations représentent l'accumulation des cotisations de la portion du salaire qui ne peut être couvert au Régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne.

		2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(20 397 337)	552 009
Charge de l'exercice	4 (	8 030 562)(	28 487 897)
Cotisations versées par l'employeur	5	9 813 069	7 538 551
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(18 614 830)	(20 397 337)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	343 821 257	315 582 390
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (	346 000 174)(	329 250 002)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	(2 178 917)	(13 667 612)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(16 435 913)	(6 729 725)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(18 614 830)	(20 397 337)
Provision pour moins-value	12 (	)	)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(18 614 830)	(20 397 337)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>			
Nombre de régimes en cause	14	2	2
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	188 275 022	175 551 836
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	190 453 939)(	189 219 448)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	2 178 917)(	13 667 612)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18 997 700	15 899 224
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	27 063	21 791 439
	19 024 763	37 690 663
Cotisations salariales des employés	( 10 664 098)	( 8 601 891)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	( 22 963)	( 17 155)
	8 337 702	29 071 617
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	(85 288)	582 553
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime		(246 377)
Variation de la provision pour moins-value		
Autres		
▪	29 803	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	8 282 217	29 407 793
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	18 043 435	15 633 970
Rendement espéré des actifs	( 18 295 090)	( 16 553 866)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	(251 655)	(919 896)
Charge de l'exercice	8 030 562	28 487 897
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	21 131 644	9 934 722
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	( 18 295 090)	( 16 553 866)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	2 836 554	(6 619 144)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	19 940 816	12 909 507
Prestations versées au cours de l'exercice	14 321 508	11 465 335
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	341 564 203	318 831 357
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	39 339	1 432
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8		
Pour la réserve de restructuration		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	32 250 665	17 299 034
DMERCA du nouveau volet	18	18
DMERCA de l'ancien volet	15	15
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	89	89
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	6,46 %	5,72 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	6,46 %	5,72 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	2,68 %	2,71 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques		
▪	52.1	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	1
Autres avantages sociaux futurs	54	

**Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements**

**RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE**

Le régime d'avantages sociaux complémentaires de retraite est un régime qui prévoit des couvertures pour les soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités. Pour être admissible, il faut être retraité de la Ville de Terrebonne et de la RAIM et avoir été embauché avant les dates suivantes :

Employés cols bleus : 8 août 2003

Employés cols blancs : 29 janvier 2011

Pompiers temps plein : 14 mai 2008

Les employés cadres (incluant les cadres de la RAIM) embauchés avant le 24 janvier 2008 et retraités avant le 13 décembre 2022 sont admissibles à l'exception des :

- Cadres qui entendent prendre leur retraite d'ici le 31 décembre 2025, qui renoncent au déplafonnement de régime de retraite et qui avise la Ville dans les 60 jours suivant la signature du protocole.
- Cadres ayants pris leur retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en date de la signature de la convention et qui choisissent le déplafonnement du régime de retraite et qui en avise la Ville dans les 60 jours suivant la signature du protocole.

Ainsi, les employés de la RAIM (autres que les cadres) bénéficient de ce régime.

Les policiers retraités avant le 7 novembre 2022 sont admissibles à l'exception des :

- Agents qui entendent prendre leur retraite avant le 7 novembre 2025, qui renoncent au déplafonnement du régime de retraite et qui en avise la Ville dans les 60 jours suivant la signature de la convention.
- Sous-officiers ayants pris leur retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 en date de signature de la convention et qui choisissent le déplafonnement du régime de retraite et qui en avise la Ville dans les 60 jours jours suivant la signature de la convention.

Les surveillants concierges ne sont pas admissibles aux avantages sociaux complémentaires de retraite.

La protection de ce régime se termine au décès de l'employé retraité. Le conjoint survivant bénéficie du maintien de la couverture pour les soins de santé pendant 24 mois.

La dernière évaluation actuarielle complète du régime d'avantages sociaux complémentaires de retraite date du 31 décembre 2022.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Pour les employés cadres, de la RAIM et cols blancs, la Ville utilise la table de mortalité " CPM2014Publ ", sans facteur d'ajustement, combinée à l'échelle d'amélioration de la mortalité " CPM-B " et pour les cols bleus, pompiers et policiers, il s'agit de la table de mortalité " CPM2014Publ ", avec facteur d'ajustement de 115 %, combinée à l'échelle d'amélioration de la mortalité " CPM-B ".

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	55 (45 570 405)	(50 823 599)
Charge de l'exercice	56 ( 119 770)(	(4 250 250))
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57 993 283	1 002 944
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58 (44 696 892)	(45 570 405)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 ( 35 905 915)(	34 017 588)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61 (35 905 915)	(34 017 588)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62 (8 790 977)	(11 552 817)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63 (44 696 892)	(45 570 405)
Provision pour moins-value	64 ( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65 (44 696 892)	(45 570 405)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes et avantages en cause	66 1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 ( 35 905 915)(	34 017 588)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 ( 35 905 915)(	34 017 588)
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70 501 486	1 965 076
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	
	72 501 486	1 965 076
Cotisations salariales des employés	73 ( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74 ( 23 520)(	22 729)
	75 477 966	1 942 347
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76 (562 858)	1 920 238
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79 (1 359 921)	(9 721 888)
Variation de la provision pour moins-value	80	
Autres	81.1	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82 (1 444 813)	(5 859 303)
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83 1 564 583	1 609 053
Rendement espéré des actifs	84 ( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85 1 564 583	1 609 053
Charge de l'exercice	86 119 770	(4 250 250)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88 ( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90 (1 930 591)	21 715 391
Prestations versées au cours de l'exercice	91 992 313	1 002 944
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95 9	9
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96 4,25 %	4,60 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97 %	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98 %	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99 2,00 %	2,00 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100 5,30 %	5,30 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101 4,00 %	4,00 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102 2040	2040
Autres hypothèses économiques	103.1	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104		
<b>Description des régimes et autres renseignements</b>			
		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109		
	110		

**D) AUTRES RÉGIMES**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111		
<b>Description des régimes et autres renseignements</b>			
		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	22	21

**Description du régime**

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les organismes municipaux se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des organismes municipaux. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Ces deux régimes sont des régimes à prestations déterminées pour lesquels il n'est pas possible d'établir des comptes de participation distincts pour chaque employeur. Ils constituent donc des régimes interemployeurs en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les organismes municipaux participants comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par un organisme municipal participant relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Cotisations des élus au RREM</b>	118	50 269	48 399
<b>Charge de l'exercice</b>			
Contributions de l'employeur au RREM	119	169 224	163 105
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	50 916	52 826
	121	220 140	215 931
<b>Note</b>			



## **Renseignements financiers consolidés non audités**

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées		
	Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022	
<b>TAXES</b>					
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>					
Taxes générales					
Taxe foncière générale	1	162 766 010	162 201 332	162 028 260	152 756 539
Taxes spéciales					
Service de la dette	2	6 129 950	6 097 720	6 097 720	5 224 118
Activités de fonctionnement	3	19 037 880	18 886 966	18 886 966	9 656 964
Activités d'investissement	4				
Réserve financière pour le service de l'eau	5				
Réserve financière pour le service de la voirie	6				
Taxes de secteur					
Taxes spéciales					
Service de la dette	7		33	33	400
Activités de fonctionnement	8	(1 500 000)	(1 477 513)	(1 477 513)	(1 100 091)
Activités d'investissement	9				
Autres	10				
	11	186 433 840	185 708 538	185 535 466	166 537 930
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>					
Taxes, compensations et tarification					
Services municipaux					
Eau	12	13 740 480	13 793 031	13 750 626	13 811 954
Égout	13				
Traitement des eaux usées	14	6 914 660	6 980 501	6 980 501	6 936 056
Matières résiduelles	15	1 768 600	1 993 420	1 993 420	1 815 059
Autres					
▪ Autres	16.1		(29)	(29)	
Centres d'urgence 9-1-1	17	564 000	592 731	592 731	558 274
Service de la dette	18	13 158 400	13 353 943	13 353 943	14 274 782
Pouvoir général de taxation	19				
Activités de fonctionnement	20				
Activités d'investissement	21				14 997
	22	36 146 140	36 713 597	36 671 192	37 411 122
Taxes d'affaires					
Sur l'ensemble de la valeur locative	23				
Autres	24				
	25				
	26	36 146 140	36 713 597	36 671 192	37 411 122
	27	222 579 980	222 422 135	222 206 658	203 949 052

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>				
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28	46 950	55 377	47 278
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29			
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	2 884 300	2 680 107	2 673 472
Cégeps et universités	32	435 000	436 845	430 288
Écoles primaires et secondaires	33	3 425 000	3 321 498	3 170 213
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	6 791 250	6 493 827	6 321 251
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>				
Taxes sur la valeur foncière	36	213 810	208 973	190 592
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37	134 780	112 315	118 412
Taxes d'affaires	38			
	39	348 590	321 288	309 004
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
Taxes sur la valeur foncière	40	42 000		(18 545)
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42	42 000		(18 545)
<b>AUTRES</b>				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	7 181 840	6 815 115	6 611 710

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	47			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	48	17 420	1 013 350	1 013 350
Sécurité incendie	49			
Sécurité civile	50	56 500		68 179
Autres	51	253 750	179 112	
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	52	269 900	287 193	359 631
Enlèvement de la neige	53			
Autres	54	50 700	51 125	50 681
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	55			
Transport adapté	56			
Transport scolaire	57			
Autres	58			
Transport aérien	59			
Transport par eau	60			
Autres	61			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	62			54 351
Réseau de distribution de l'eau potable	63	73 600	73 662	78 975
Traitement des eaux usées	64	50 000	50 054	52 626
Réseaux d'égout	65	34 600	34 628	36 318
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	66	1 040 000	1 683 750	1 418 993
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	67			
Tri et conditionnement	68			
Autres	69			
Autres	70			
Cours d'eau	71			
Protection de l'environnement	72	161 600	134 928	1 448
Autres	73			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	74	100 000	1 618	9 970
Sécurité du revenu	75			
Autres	76			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	77			
Rénovation urbaine	78			
Promotion et développement économique	79			
Autres	80			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	81	17 000	110 677	1 595 201
Activités culturelles				
Bibliothèques	82	305 000	328 000	300 900
Autres	83	175 340	288 046	176 088
<b>Réseau d'électricité</b>	84			
	85	2 605 410	4 236 143	4 756 374

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	86			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	87			
Sécurité incendie	88			
Sécurité civile	89			
Autres	90			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	91	(1)	(1)	
Enlèvement de la neige	92			
Autres	93	71 000	71 000	
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	94			
Transport adapté	95			
Transport scolaire	96			
Autres	97			
Transport aérien	98			
Transport par eau	99			
Autres	100			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101		84 346	240 800
Réseau de distribution de l'eau potable	102	140 431	140 431	10 631
Traitement des eaux usées	103	13 476 516	13 476 516	29 636 003
Réseaux d'égout	104			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	105			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	106			
Tri et conditionnement	107			
Autres	108			
Autres	109			
Cours d'eau	110			
Protection de l'environnement	111			
Autres	112			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	113			
Sécurité du revenu	114			
Autres	115			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	116			
Rénovation urbaine	117			
Promotion et développement économique	118			
Autres	119			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	120	125 172	199 576	3 277 138
Activités culturelles				
Bibliothèques	121			
Autres	122	19 370	19 370	353 809
<b>Réseau d'électricité</b>	123			
	124	13 832 488	13 991 238	33 518 381

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	125			
Péréquation	126			
Neutralité	127			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	128			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129	1 303 980	1 686 192	1 686 192
Fonds de développement des territoires	130			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132	1 894 100	1 894 085	1 894 085
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133			
Autres	134			
	135	3 198 080	3 580 277	3 580 277
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	136	5 803 490	21 648 908	26 312 999
				41 140 325



**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
<b>Administration générale</b>				
Grefe et application de la loi	137	309 680	305 072	264 972
Évaluation	138			
Autres	139	331 800	332 280	67 196
	140	641 480	637 352	332 168
<b>Sécurité publique</b>				
Police	141	7 162 700	7 197 132	6 584 138
Sécurité incendie	142	176 000	281 215	266 557
Sécurité civile	143			
Autres	144			
	145	7 338 700	7 478 347	6 850 695
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	146			
Enlèvement de la neige	147			
Autres	148			
Transport collectif	149			
Autres	150			
	151			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152		42 405	35 025
Réseau de distribution de l'eau potable	153			
Traitement des eaux usées	154	416 000	344 536	418 035
Réseaux d'égout	155			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	156			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	157			
Tri et conditionnement	158			
Autres	159			
Autres	160			
Cours d'eau	161			
Protection de l'environnement	162			
Autres	163			
	164	416 000	344 536	386 941
				453 060

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	165			
Autres	166			
	167			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	168			
Rénovation urbaine	169			
Promotion et développement économique	170			
Autres	171			
	172			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	173			
Activités culturelles				
Bibliothèques	174			
Autres	175			
	176			
<b>Réseau d'électricité</b>	177			
	178	8 396 180	8 460 235	8 284 811
				7 635 923

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>				
<b>Administration générale</b>				
Greffe et application de la loi	179			
Évaluation	180	28 617	28 617	2 873
Autres	181	1 753 450	1 970 929	1 473 967
	182	1 753 450	1 999 546	1 476 840
<b>Sécurité publique</b>				
Police	183	724 900	798 222	863 183
Sécurité incendie	184			
Sécurité civile	185			
Autres	186			
	187	724 900	798 222	863 183
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	188	93 000	177 991	149 149
Enlèvement de la neige	189	347 400	455 400	369 650
Autres	190			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	191			
Transport adapté	192			
Transport scolaire	193			
Autres	194			
Autres	195	6 000	13 000	3 965
	196	446 400	646 391	522 764
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	197	12 100	11 622	14 479
Réseau de distribution de l'eau potable	198	32 100	23 775	24 150
Traitement des eaux usées	199	295 000	640 854	1 040 556
Réseaux d'égout	200			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	201	1 538 100	1 562 624	1 461 582
Matières recyclables	202			
Autres	203			
Cours d'eau	204			
Protection de l'environnement	205			
Autres	206			
	207	1 877 300	2 238 875	2 540 767

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	208			
Sécurité du revenu	209			
Autres	210			
	211			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	212	500		
Rénovation urbaine	213			
Promotion et développement économique	214			
Autres	215	32 000	49 769	49 769
	216	32 500	49 769	49 769
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	217	1 012 700	894 176	14 379 893
Activités culturelles				
Bibliothèques	218	86 600	78 557	78 557
Autres	219	262 400	91 252	91 252
	220	1 361 700	1 063 985	14 549 702
<b>Réseau d'électricité</b>	221			
	222	6 196 250	6 796 788	20 288 616
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	223	14 592 430	15 257 023	28 573 427

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>				
Licences et permis	224	4 978 850	1 988 197	1 431 502
Droits de mutation immobilière	225	16 500 000	16 687 186	20 259 686
Droits sur les carrières et sablières	226	484 200	484 292	15 808
Autres	227			
	228	21 963 050	19 159 675	21 706 996
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>	229	5 075 600	4 825 903	5 350 143
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>	230	2 000 000	4 459 677	3 227 319
<b>AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS</b>	231	1 380 000	1 576 751	1 843 986
<b>AUTRES REVENUS</b>				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232		(329 120)	121 911
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234	4 393 920		2 547 741
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236		261 435	1 607 441
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238		(17 341)	
Autres contributions	239			
Redevances réglementaires	240			
Autres	241		5 675 785	5 901 126
	242	4 393 920	5 608 100	10 178 219
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	243			

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>							
Conseil	1	7 150 300	7 609 699	7 748	7 617 447	7 617 447	6 764 091
Greffe et application de la loi	2	5 493 190	2 259 895	176 213	2 436 108	2 436 108	9 810 740
Gestion financière et administrative	3	14 933 080	15 860 197	286 345	16 146 542	16 146 542	15 694 944
Évaluation	4	1 200 210	957 309		957 309	957 309	1 310 591
Gestion du personnel	5	6 210 610	5 584 327	1 112 018	6 696 345	6 696 345	6 389 857
Autres							
▪ Autres	6.1	2 396 670	2 349 743	1 170 440	3 520 183	3 520 183	4 138 189
	7	37 384 060	34 621 170	2 752 764	37 373 934	37 373 934	44 108 412
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>							
Police	8	44 323 450	43 835 705	1 169 000	45 004 705	45 004 705	61 246 310
Sécurité incendie	9	17 589 580	18 028 009	1 199 667	19 227 676	19 227 676	16 549 431
Sécurité civile	10	415 220	383 376	31 276	414 652	414 652	460 538
Autres	11	1 274 690	1 402 032		1 402 032	1 402 032	1 062 274
	12	63 602 940	63 649 122	2 399 943	66 049 065	66 049 065	79 318 553
<b>TRANSPORT</b>							
Réseau routier							
Voirie municipale	13	7 906 320	8 311 863	14 892 176	23 204 039	23 204 039	21 462 226
Enlèvement de la neige	14	13 825 980	14 457 762	51 597	14 509 359	14 509 359	13 398 379
Éclairage des rues	15	878 900	864 797	1 867 495	2 732 292	2 732 292	2 862 771
Circulation et stationnement	16	1 803 020	1 896 907	138 238	2 035 145	2 035 145	1 965 618
Transport collectif							
Transport en commun	17	14 544 990	14 480 441		14 480 441	14 480 441	13 882 515
Transport aérien	18						
Transport par eau	19						
Autres	20	5 870 750	6 330 764	143 433	6 474 197	6 475 434	6 137 658
	21	44 829 960	46 342 534	17 092 939	63 435 473	63 436 710	59 709 167

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale				Données consolidées		
	Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022	
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22	11 254 360	11 090 494	1 720	11 092 214	10 682 795	9 730 746
Réseau de distribution de l'eau potable	23	3 441 350	4 184 171	3 422 577	7 606 748	7 606 748	6 976 955
Traitement des eaux usées	24	3 293 860	3 381 411	919 072	4 300 483	3 447 388	2 829 491
Réseaux d'égout	25	4 632 170	5 978 347	6 590 424	12 568 771	12 568 771	11 841 960
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	26	5 471 580	6 202 071		6 202 071	6 202 071	4 929 112
Élimination	27						
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	28	2 355 130	2 766 514		2 766 514	2 766 514	2 075 176
Tri et conditionnement	29						
Matières organiques							
Collecte et transport	30	3 051 300	2 592 834		2 592 834	2 592 834	2 167 601
Traitement	31						
Matériaux secs	32	179 550	848 019		848 019	848 019	204 438
Autres	33						
Plan de gestion	34						
Autres	35						
Cours d'eau	36	3 700		229 814	229 814	229 814	219 122
Protection de l'environnement	37	2 487 020	3 248 372	38 712	3 287 084	3 287 084	1 668 638
Autres	38		448 092	780 304	1 228 396	1 228 396	741 427
	39	36 170 020	40 740 325	11 982 623	52 722 948	51 460 434	43 384 666
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>							
Logement social	40						
Sécurité du revenu	41						
Autres	42	403 100	399 127		399 127	399 127	
	43	403 100	399 127		399 127	399 127	

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>							
Aménagement, urbanisme et zonage	44	10 466 800	9 766 361	231 591	9 997 952	9 997 952	9 139 500
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	45						
Autres biens	46						
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	47	499 870	548 494	43 824	592 318	592 318	358 079
Tourisme	48						
Autres	49						
Autres	50						
	51	10 966 670	10 314 855	275 415	10 590 270	10 590 270	9 497 579
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>							
Activités récréatives							
Centres communautaires	52	1 518 260	1 156 079	743 719	1 899 798	1 899 798	2 333 140
Patinoires intérieures et extérieures	53	1 944 500	1 882 497	211 205	2 093 702	2 093 702	1 881 113
Piscines, plages et ports de plaisance	54	3 190 090	3 141 413	267 551	3 408 964	3 388 206	3 079 926
Parcs et terrains de jeux	55	8 812 900	9 354 229	5 040 975	14 395 204	14 395 204	13 749 608
Parcs régionaux	56						
Expositions et foires	57	366 800	683 045	19 842	702 887	702 887	344 803
Autres	58	9 224 750	8 797 607	496 671	9 294 278	25 941 162	23 945 715
	59	25 057 300	25 014 870	6 779 963	31 794 833	48 420 959	45 334 305
Activités culturelles							
Centres communautaires	60	4 076 880	4 052 251	333 579	4 385 830	4 385 830	1 186 100
Bibliothèques	61	4 920 710	4 789 128	209 631	4 998 759	4 998 759	4 476 795
Patrimoine							
Musées et centres d'exposition	62						
Autres ressources du patrimoine	63						
Autres	64	2 272 660	2 442 016		2 442 016	2 442 016	3 231 401
	65	11 270 250	11 283 395	543 210	11 826 605	11 826 605	8 894 296
	66	36 327 550	36 298 265	7 323 173	43 621 438	60 247 564	54 228 601



**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	67						
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>							
Dette à long terme							
Intérêts	68	16 734 260	16 435 949		16 435 949	19 541 564	13 710 035
Autres frais	69	1 132 700	1 127 968		1 127 968	1 228 112	1 072 633
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	70	865 780	1 313 275		1 313 275	1 312 928	689 156
Autres	71	550 000	230 726		230 726	642 842	184 903
	72	19 282 740	19 107 918		19 107 918	22 725 446	15 656 727
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	73						
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS</b>	74	40 000 000	41 826 857 (	41 826 857)			



# **Autres renseignements financiers non audités**

**Exercice terminé le 31 décembre 2023**

# Table des matières

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Rémunération des élus	12

## **Autres renseignements**

Questionnaire	13
---------------	----

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	10 067 294	10 067 294	5 217 237
Usines de traitement de l'eau potable	2		2 040 274	119 033
Usines et bassins d'épuration	3	62 021 834	64 310 267	39 487 273
Conduites d'égout	4	3 268 395	3 268 395	4 775 648
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	30 380 828	30 380 828	21 902 049
Ponts, tunnels et viaducs	7	702 703	702 703	914 182
Systèmes d'éclairage des rues	8	595 057	595 057	1 197 077
Aires de stationnement	9	342	342	
Parcs et terrains de jeux	10	5 006 167	5 109 281	6 045 828
Autres infrastructures	11	1 723 715	1 723 715	1 152 291
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	32 904 234	32 926 553	40 975 156
Édifices communautaires et récréatifs	14	673 182	669 527	5 567 595
Améliorations locatives	15	18 809	140 459	962 921
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	4 325 841	4 385 291	4 698 650
Ameublement et équipement de bureau	18	7 162 004	7 283 151	5 167 103
Machinerie, outillage et équipement divers	19	4 051 395	4 828 789	3 898 713
Terrains	20	3 456 523	3 456 523	4 503 481
Autres	21	172 968	172 966	41 301
	22	166 531 291	172 061 415	146 625 538

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1	4 876 956	4 876 956	2 491 409
Usines de traitement de l'eau potable	2		2 040 274	119 033
Usines et bassins d'épuration	3	61 872 515	64 160 948	38 348 171
Conduites d'égout	4	2 057 846	2 057 846	3 341 133
Autres infrastructures	5	18 967 541	19 070 655	12 474 394
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6	5 190 338	5 190 338	2 725 828
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8	149 319	149 319	1 139 102
Conduites d'égout	9	1 210 549	1 210 549	1 434 515
Autres infrastructures	10	19 441 271	19 441 271	18 737 033
Autres immobilisations corporelles	11	52 764 956	53 863 259	65 814 920
	12	166 531 291	172 061 415	146 625 538

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
<b>La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :</b>					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2	2 295 799	949 294	63 967	3 181 126
Réserves financières et fonds réservés	3	898 972	203 349	118 542	983 779
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	187 711 828	30 733 623	28 713 107	189 732 344
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	368 621 349	145 186 633	35 648 501	478 159 481
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	559 527 948	177 072 899	64 544 117	672 056 730
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	13 796 998		1 029 531	12 767 467
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11	47		47	
Autres tiers	12				
	13	13 797 045		1 029 578	12 767 467
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	13 797 045		1 029 578	12 767 467
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	13 797 045		1 029 578	12 767 467
	19	573 324 993	177 072 899	65 573 695	684 824 197
Dette en cours de refinancement	20	( )		( )	
Reclassement / Redressement	21				
<b>Dette à long terme</b>	22	573 324 993	177 072 899	65 573 695	684 824 197

**Note**



**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité****Administration municipale**

Dette à long terme	1	604 428 000
--------------------	---	-------------

**Ajouter**

Activités d'investissement à financer	2	130 676 946
---------------------------------------	---	-------------

Activités de fonctionnement à financer	3	
--	---	--

Dette en cours de refinancement	4	
---------------------------------	---	--

Autres		
--------	--	--

▪	5.1	
---	-----	--

**Déduire**

Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
--	--	--

Excédent accumulé		
-------------------	--	--

Fonds d'amortissement	6	
-----------------------	---	--

Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	4 164 904
--	---	-----------

Débiteurs	8	12 020 092
-----------	---	------------

Autres montants	9	
-----------------	---	--

Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	16 940 529
--	----	------------

Autres		
--------	--	--

▪	11.1	
---	------	--

Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	701 979 421
---	----	-------------

<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats</b>		
Endettement net à long terme	13	82 679 004

Endettement net à long terme	14	784 658 425
------------------------------	----	-------------

**Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes**

Municipalité régionale de comté	15	
---------------------------------	----	--

Communauté métropolitaine	16	1 479 917
---------------------------	----	-----------

Autres organismes	17	14 660 000
-------------------	----	------------

Endettement total net à long terme	18	800 798 342
------------------------------------	----	-------------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
---	----	--

Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
---	----	--

	21	
--	----	--

Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	800 798 342
--	----	-------------

Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
---	----	--

Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	
--	----	--

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Administration générale</b>				
Grefe et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	2 246 320	2 372 121	2 179 033
<b>Sécurité publique</b>				
Police	4	234 100	234 011	230 786
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
<b>Transport</b>				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	14 519 990	14 480 441	13 882 515
Autres	10			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout	11	11 776 900	11 776 823	
Matières résiduelles	12			
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14			
Autres	15			
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	16			
Autres	17			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	2 687 190	2 790 226	1 736 380
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20			
Autres	21			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23			
<b>Réseau d'électricité</b>	24			
	25	31 464 500	31 653 622	19 876 799
				18 028 714

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Rémunération</b>	1	1 643 469	963 976
<b>Charges sociales</b>	2	400 382	197 032
<b>Biens et services</b>	3	160 563 710	139 315 291
<b>Frais de financement</b>	4	3 923 730	683 241
<b>Autres</b>	5		
	6	166 531 291	141 159 540

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Effectifs personnes/ année <sup>2</sup>	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total <sup>1</sup>
<b>Administration municipale</b>							
Cadres et contremaîtres	1	139,00	32,50	246 057,00	*****	*****	*****
Professionnels	2	97,00	32,50	164 243,00	*****	*****	*****
Cols blancs	3	250,00	32,50	435 376,00	*****	*****	*****
Cols bleus	4	206,00	37,50	386 151,00	*****	*****	*****
Policiers	5	206,00	37,80	381 535,00	*****	*****	*****
Pompiers	6	105,00	40,00	227 921,00	*****	*****	*****
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7	0,00	0,00	0,00	*****	*****	*****
	8	1 003,00		1 841 283,00	*****	*****	*****
Élus	9	17,00			1 276 084	231 880	1 507 964
	10	1 020,00			*****	*****	*****

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2					
Réseau de distribution de l'eau potable	3	73 662	70 215	70 215		214 092
Traitement des eaux usées	4	50 054	4 118 214	9 358 302		13 526 570
Réseaux d'égout	5	34 628				34 628
Autres	6	7 614 853	200 591	(49)	58 223	7 873 618
	7	7 773 197	4 389 020	9 428 468	58 223	21 648 908

**FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

		2023	2022
<b>Administration générale</b>			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	1 245 711	1 139 891
	4	1 245 711	1 139 891
<b>Sécurité publique</b>			
Police	5	3 175 302	607 150
Sécurité incendie	6	582 822	175 167
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9	3 758 124	782 317
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	3 678 735	3 097 553
Enlèvement de la neige	11	13 613	
Autres	12	342 812	482 943
Transport collectif	13		
Autres	14	216 436	
	15	4 251 596	3 580 496
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16		
Réseau de distribution de l'eau potable	17	820 492	481 474
Traitement des eaux usées	18	1 291 888	708 695
Réseaux d'égout	19	1 200 402	1 047 443
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25	224 054	238 033
	26	3 536 836	2 475 645
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	31	3 635 815	2 997 434
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33	7 399	8 895
Autres	34		
	35	3 643 214	3 006 329
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	36	2 454 643	2 250 249
Activités culturelles			
Bibliothèques	37		210 132
Autres	38	217 794	7 938
	39	2 672 437	2 468 319
<b>Réseau d'électricité</b>			
	40		
	41	19 107 918	13 452 997

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Abaunza, Claudia	1.1	Conseiller	55 620	18 207	
Aucoin, Daniel	1.2	Conseiller	34 165	15 704	
Auger, Robert	1.3	Conseiller	65 462	18 207	
Berthiaume, Raymond	1.4	Conseiller	72 294	18 207	
Corbeil, Michel	1.5	Conseiller	49 750	18 207	
Couturier, Marie-Ève	1.6	Conseiller	70 307	18 207	
Doyon, Valérie	1.7	Conseiller	62 093	18 207	
Fontaine, André	1.8	Conseiller	55 451	18 207	
Guarnieri, Anna	1.9	Conseiller	40 784	18 207	
Ladouceur, Benoit	1.10	Conseiller	80 093	18 207	
Leblanc, Sonia	1.11	Conseiller	48 410	18 207	
Lepage, Nathalie	1.12	Conseiller	66 826	18 207	
Maldonado, Carl Miguel	1.13	Conseiller	48 410	18 207	
Michaud, Marc-André	1.14	Conseiller	51 338	18 207	
Mokas, Vicky	1.15	Conseiller	62 913	18 207	
Morin, Robert	1.16	Conseiller	70 293	18 207	
Traversy, Mathieu	1.17	Maire	161 080	18 207	

**Note**

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).



**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	8 225 000 \$
<b>Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement</b>		
2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	2 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023	3	157 559 \$
3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	4 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Information spécifique au <i>Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</i> déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :		
Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	5	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	6	\$
Ligne 3 : Autres revenus	7	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	8	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	9	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	10	\$
Ligne 9 : Autres charges	11	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	13	\$
Ligne 14 : Débiteurs	14	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	15	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	16	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	17	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	18	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	19	\$
Ligne 24 : Libres	20	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	21	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	22	\$
Montant des pardons de prêts constatés		
Solde cumulatif au début de l'exercice	23	\$
Constatés au cours de l'exercice	24	\$
Solde cumulatif à la fin de l'exercice	25	\$

**Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement**

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU. 26
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 27 4 418 465 \$
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. 28
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2023 29 3 643 181 \$
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM). 30
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 31 \_\_\_\_\_ \$
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM). 32
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 33 977 387 \$
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)? 34
- Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 35
- Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :
- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 36
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 37 \_\_\_\_\_ \$
- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 38
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 39 \_\_\_\_\_ \$
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)? 40
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 41 \_\_\_\_\_ \$
- b) autres formes d'aide 42 \_\_\_\_\_ \$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

## 9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2023

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2023

43  \$10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2023 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD

44 \_\_\_\_\_ \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

## a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 45 \_\_\_\_\_ \$
- Dépenses relatives à l'entretien d'été
  - Systèmes de sécurité 46 \_\_\_\_\_ \$
  - Chaussées pavées - entretien préventif 47 \_\_\_\_\_ \$
  - Chaussées pavées - entretien palliatif 48 \_\_\_\_\_ \$
  - Chaussées en gravier - entretien préventif 49 \_\_\_\_\_ \$
  - Chaussées en gravier - entretien palliatif 50 \_\_\_\_\_ \$
  - Systèmes de drainage 51 \_\_\_\_\_ \$
  - Abords de routes 52 \_\_\_\_\_ \$
  - Total des dépenses relatives à l'entretien d'été 53 \_\_\_\_\_ \$

## b) Dépenses d'investissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 54 \_\_\_\_\_ \$
- Dépenses relatives à l'entretien d'été 55 \_\_\_\_\_ \$

## c) Total des frais encourus admissibles 56 \_\_\_\_\_ \$

## d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :
- Relatives à l'entretien d'été :

## e) Si le total des frais encourus à la ligne 56 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2023 (ligne 44), veuillez fournir les justifications :

## f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 53 et 55), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2023 (ligne 44), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution 57 \_\_\_\_\_

b) Date d'adoption de la résolution 58 \_\_\_\_\_

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?* 59
- Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :
- a) Numéro de la résolution 60 567-10-2019
- b) Date d'adoption de la résolution 61 2019-10-28
12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)
- Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*
- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire 62 \_\_\_\_\_
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin 63 \_\_\_\_\_
- Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens*
- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année 64 12
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique 65 10
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure 66 \_\_\_\_\_
- f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves 67 \_\_\_\_\_
- g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient 68 \_\_\_\_\_
- Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*
- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité 69 4 837
- i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg 70 3 365
- j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité 71 33
- Règlement*
- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)? 72

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement**

13. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	73	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	74	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	75	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	76	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	77	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	78	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	79	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	81	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	82	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	83	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	84	_____	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	85	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	86	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	87	_____	\$
Ligne 24 : Libres	88	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	89	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	90	_____	\$

**La question 14 s'applique aux MRC seulement**



**QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité****OUI**      **NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, présentez-vous le budget consolidé?

2 

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3 

3. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

4 **Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.**

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

5 

5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

6 

6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

7 **La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.**

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

8 

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

9 **Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**





**ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION**

- J'atteste que le présent rapport financier consolidé transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : \_\_\_\_\_

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Fonction du signataire : \_\_\_\_\_

Date de transmission au Ministère : \_\_\_\_\_

Date et heure de la dernière  
modification : 2024-05-24 08:29  
\_\_\_\_\_



# Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>						
Fonctionnement	1	266 964 922	284 970 310	283 325 064	39 863 588	301 081 680
Investissement	2	36 126 623		18 448 223	158 750	18 606 973
	3	303 091 545	284 970 310	301 773 287	40 022 338	319 688 653
<b>Charges</b>	4	293 530 518	288 967 040	293 300 173	41 081 401	312 282 550
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	5	9 561 027	(3 996 730)	8 473 114	(1 059 063)	7 406 103
Moins : revenus d'investissement	6 (	36 126 623)(	)	18 448 223)(	158 750)(	18 606 973)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	(26 565 596)	(3 996 730)	(9 975 109)	(1 217 813)	(11 200 870)
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	40 438 355	40 000 000	41 826 857	5 360 925	47 187 782
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9	20 405 766		27 631 100	772 440	28 403 540
Remboursement de la dette à long terme	10 (	34 925 344)(	35 131 960)(	35 253 103)(	3 972 877)(	45 225 980)
Affectations						
Activités d'investissement	11 (	6 228 114)(	)	3 261 538)(	801 761)(	4 063 299)
Excédent (déficit) accumulé	12	7 808 096	(871 310)	(11 330 338)	446 809	(10 883 529)
Autres éléments de conciliation	13	2 559 921		865 901	126 661	992 562
	14	30 058 680	3 996 730	20 478 879	1 932 197	16 411 076
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15	3 493 084		10 503 770	714 384	5 210 206

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2022	2023	2022
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	80 636 217	81 779 767	92 496 914
Débiteurs	2	87 602 656	104 570 499	106 217 070
Placements de portefeuille	3			933 933
Autres	4			847 677
	5	168 238 873	186 350 266	199 647 917
<b>Passifs</b>				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6			
Dette à long terme	7	486 698 302	600 751 566	680 820 974
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8	65 997 406	63 349 028	63 311 722
Autres	9	154 664 498	188 631 828	203 034 849
	10	707 360 206	852 732 422	947 167 545
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	11	(539 121 333)	(666 382 156)	(747 519 628)
<b>Actifs non financiers</b>				
Immobilisations corporelles	12	994 186 188	1 118 024 724	1 224 985 608
Autres	13	33 750 311	45 645 714	46 430 523
	14	1 027 936 499	1 163 670 438	1 271 416 131
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	7 670 805	11 167 918	10 945 167
Excédent de fonctionnement affecté	16	23 412 017	16 797 568	20 249 183
Réserves financières et fonds réservés	17	4 149 657	5 500 395	6 714 250
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18 (	79 500 250)(	84 114 926)(	80 048 799)(
Financement des investissements en cours	19	(42 192 114)	(51 206 842)	(61 733 137)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	575 275 051	599 144 169	627 769 839
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21			
	22	488 815 166	497 288 282	523 896 503

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES  
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Déneigement	1.1	1 650 000	1 650 000
▪ Prévoyance	1.2	1 196 545	1 683 500
▪ Auto-assurance	1.3	558 903	1 239 451
▪ Taxes infrastructures	1.4	4 194 455	5 741 157
▪ Exercice suivant	1.5	2 755 000	5 425 770
▪ Transport en commun	1.6	596 910	1 722 500
▪ Surplus réservés engagements	1.7	109 723	1 090 851
▪ Autres	1.8	5 736 032	4 608 788
	2	16 797 568	23 162 017
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	3	3 451 615	3 761 129
	4	20 249 183	26 923 146
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Patrimoine	5.1	1 058 847	505 337
▪ Financement immobilisations	5.2	1 526 594	1 365 729
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats	6	97 160	130 118
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	7	1 112 830	1 176 270
Organismes contrôlés et partenariats	8	1 116 695	1 068 671
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Administration municipale	9	1 538 817	1 102 321
Organismes contrôlés et partenariats	10		
Fonds local d'investissement	11		
Fonds local de solidarité	12		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	13	263 307	250 000
Autres			
▪	14.1		
	15	6 714 250	5 598 446
	16	26 963 433	32 521 592

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S23

**SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>2023</b>
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	701 979 421
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	800 798 342

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25*

**SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
		<b>Total consolidé</b>	<b>Total consolidé</b>
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	4 164 905	3 194 771
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	478 159 481	368 621 349
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	189 732 344	187 711 828
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	12 767 467	13 796 998
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9		47
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	684 824 197	573 324 993

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37*

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>Réalizations 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Réalizations 2023</b>	
		<b>Administration municipale</b>	<b>Administration municipale</b>	<b>Administration municipale</b>	<b>Total consolidé</b>
<b>Fonctionnement</b>					
Taxes	12	204 137 656	222 579 980	222 422 135	222 206 658
Compensations tenant lieu de taxes	13	6 611 710	7 181 840	6 815 115	6 815 115
Quotes-parts	14				(352 033)
Transferts	15	6 100 308	5 803 490	7 816 420	12 321 761
Services rendus	16	14 001 374	14 592 430	15 257 023	28 573 427
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	30 048 372	29 038 650	28 445 255	28 892 073
Autres	18	6 065 502	5 773 920	2 569 116	2 624 679
	19	266 964 922	284 970 310	283 325 064	301 081 680
<b>Investissement</b>					
Taxes	20	14 997			
Quotes-parts	21				
Transferts	22	29 984 810		13 832 488	13 991 238
Autres	23	6 126 816		4 615 735	4 615 735
	24	36 126 623		18 448 223	18 606 973
	25	303 091 545	284 970 310	301 773 287	319 688 653

*Extrait du rapport financier, page S12*

**SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
Administration générale	1	37 384 060	34 621 170	2 752 764	37 373 934	37 373 934	44 108 412
Sécurité publique							
Police	2	44 323 450	43 835 705	1 169 000	45 004 705	45 004 705	61 246 310
Sécurité incendie	3	17 589 580	18 028 009	1 199 667	19 227 676	19 227 676	16 549 431
Autres	4	1 689 910	1 785 408	31 276	1 816 684	1 816 684	1 522 812
Transport							
Réseau routier	5	24 414 220	25 531 329	16 949 506	42 480 835	42 480 835	39 688 994
Transport collectif	6	14 544 990	14 480 441		14 480 441	14 480 441	13 882 515
Autres	7	5 870 750	6 330 764	143 433	6 474 197	6 475 434	6 137 658
Hygiène du milieu							
Eau et égout	8	22 621 740	24 634 423	10 933 793	35 568 216	34 305 702	31 379 152
Matières résiduelles	9	11 057 560	12 409 438		12 409 438	12 409 438	9 376 327
Autres	10	2 490 720	3 696 464	1 048 830	4 745 294	4 745 294	2 629 187
Santé et bien-être	11	403 100	399 127		399 127	399 127	
Aménagement, urbanisme et développement							
Aménagement, urbanisme et zonage	12	10 466 800	9 766 361	231 591	9 997 952	9 997 952	9 139 500
Promotion et développement économique	13	499 870	548 494	43 824	592 318	592 318	358 079
Autres	14						
Loisirs et culture	15	36 327 550	36 298 265	7 323 173	43 621 438	60 247 564	54 228 601
Réseau d'électricité	16						
Frais de financement	17	19 282 740	19 107 918		19 107 918	22 725 446	15 656 727
Effet net des opérations de restructuration	18						
	19	248 967 040	251 473 316	41 826 857	293 300 173	312 282 550	305 903 705
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20	40 000 000	41 826 857 (	41 826 857)			
	21	288 967 040	293 300 173		293 300 173	312 282 550	305 903 705

Extrait du rapport financier, page S28



**SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations 2022		Réalizations 2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus d'investissement</b>	1	36 126 623	18 448 223	158 750	18 606 973
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	141 159 540)(	166 531 291)(	5 530 124)(	172 061 415)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	1 786 638)(	11 760 335)(	29 709)(	11 790 044)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	82 026 426	145 676 298	184 147	145 860 445
Affectations					
Activités de fonctionnement	5	6 228 114	3 261 538	801 761	4 063 299
Excédent accumulé	6	2 495 055	2 445 878	29 670	2 475 548
	7	(52 196 583)	(26 907 912)	(4 544 255)	(31 452 167)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	8	(16 069 960)	(8 459 689)	(4 385 505)	(12 845 194)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

*Extrait du rapport financier, page S14*